

FOIRE AUX QUESTIONS

QUEL ENTRETIEN POUR LES ESPACES-TRI ?

La commune de Douvaine est chargée de coordonner l'entretien des Espaces-tri.

QUELLE GESTION POUR LES DÉPÔTS SAUVAGES ?

Nous comptons sur le civisme des personnes et leur faisons confiance. En cas de problème, des solutions seront envisagées au cas par cas et des sanctions s'appliqueront dans le cadre du Code Pénal (articles R632-1 et R635-8).

VOS RENDEZ-VOUS POUR BIEN COMPRENDRE ET BIEN FAIRE !

Visites du centre de tri

à Thonon-les-Bains

Prochaines dates :
Mercredis 22 avril, 27 mai
et 17 juin à 14h

Inscription obligatoire en ligne
sur www.thononagglo.fr

Ateliers compostage

à l'Espace Associatif et Culturel
à Douvaine (avenue du Stade,
salle des Voirons)

Samedi 28 mars à 10h
Mercredi 15 avril à 18h30

Informations et inscription
(obligatoire) : service Prévention
et gestion des déchets
Tél : 04 50 31 25 00

Informations :
Thonon Agglomération
Service Prévention et gestion
des déchets - Tél : 04 50 31 25 00
www.thononagglo.fr



CE NOUVEAU SYSTÈME NE COÛTE-T-IL PAS PLUS CHER ?

Les coûts d'investissement pour l'acquisition des conteneurs et les travaux de génie civil sont importants. Toutefois, ils sont rapidement amortis car les frais de collecte des ordures et d'incinération sont plus facilement maîtrisés. Par ailleurs, les espaces-tri permettent d'améliorer la qualité et les quantités de tri, et donc de diminuer le coût global des déchets.

QUELLES MESURES POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE ?

Cette problématique est traitée en collaboration avec les services d'aide à domicile. Néanmoins, une solution sera également recherchée pour les cas particuliers. Pour cela, il faudra entrer en contact avec la mairie.

LES PROFESSIONNELS SONT-ILS ÉGALEMENT CONCERNÉS ?

Non, ce dispositif concerne uniquement les particuliers. Les déchets des professionnels continuent à être collectés en porte-à-porte, soit par l'agglomération, soit par un prestataire privé (pour plus d'informations, nous contacter).

THONON
agglomération

MON ESPACE-TRI, C'EST MOI QUI LE CHOISIS !



À PARTIR DU
16 MARS 2020
À DOUVAINNE

Informations : Thonon Agglomération
Service Prévention et gestion des déchets
Tél : 04 50 31 25 00
www.thononagglo.fr

MES
DÉCHETS
j'y veille !



THONON
agglomération



LANCEMENT LE 16 MARS 2020 APPORT VOLONTAIRE DE VOS ORDURES MÉNAGÈRES

À partir du 16 mars, tous les nouveaux espaces-tri de la commune seront intégralement mis en service, aussi bien pour le dépôt du tri sélectif que de vos ordures ménagères.

Les dernières collectes de votre bac ou de vos sacs à ordures ménagères seront assurées mardi 17 et vendredi 20 mars. Merci de ne plus les sortir par la suite.



VOUS SOUHAITEZ VOUS SÉPARER DE VOTRE BAC À ORDURES MÉNAGÈRES ?

Si vous disposez d'un bac individuel et que vous n'en aurez plus l'utilité, Thonon Agglomération vous propose un service gratuit d'enlèvement. Vos anciens bacs seront ainsi recyclés dans des filières adaptées. Si vous n'avez pas reçu la visite d'un messenger du tri d'ici au 27 mars et que vous souhaitez bénéficier de ce service, merci de vous rendre en mairie de Douvaine au plus tard le 4 avril ; un adhésif spécifique à coller sur votre bac vous sera remis ainsi que les informations relatives aux dates d'enlèvement des bacs.



**CONTENANCE MAXIMUM
DU SAC POUBELLE : 50 LITRES**



OÙ TROUVER UN ESPACE-TRI ?



- | | |
|---------------------------------------|---|
| 1 Caserne - rue des Peupliers | 5 Rue des Meurolets |
| 2 Les Bolliets - rue du Mont de Boisy | 6 Les Marjottes - rue du Champ de Place |
| 3 Bachelard - chemin de Dillon | 7 Résidence du Château - avenue de Thonon |
| 4 Supermarché avenue de Thonon | 8 Rue de Moisy |
| | 9 Rue du Bourg Neuf |
| | 10 Rue du Cornet nord |
| | 11 Rue du Cornet Sud |
| | 12 Le Maisse - Rue de l'Artisanat |
| | 13 La Bulle - chemin de Voinier |
| | 14 Route de Genève |
| | 15 Aubonne - Collège Saint-François |
| | 16 La Barque - avenue de Genève |
| | 17 Chemin des Portes |
| | 18 La Poste - rue des Martyrs |
| | 19 Les Coquelicots |
| | 20 Déchetterie intercommunale |
| | 21 Artangy |
| | 22 Rue du Jura |
| | 23 Le Joran - avenue du Lac |
| | 24 Le Millésime - avenue du Bas-Chablais |
| | 25 Rue des Léchères |
| | 26 Résidence du Centre |
| | 27 Petite Conche |

ESPACES-TRI : 4 RÈGLES D'OR À RESPECTER

- 1 Si je viens en voiture, j'éteins le moteur et la radio/musique de mon véhicule.
- 2 Je ne dépose rien autour des conteneurs.
- 3 Je dépose mes déchets de préférence entre 7h et 21h.
- 4 Je respecte les consignes de tri.